

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

PRESENTS : BACONNAIS Danièle - BERTHAUD Dominique - BERTHIER Olivier - CHOMEL Cédric  
CRAVOTTA Marianne - DESCORMES Alain - FARE Patrick - GAUTHIER Benoit  
LINOCHIER Jean-Pierre - MEUNIER Raphaël - SEUX Philippe - TERRAY CLEUX  
Roseline

ABSENTS EXCUSES : BOUCHERAND Christophe pouvoir à GAUTHIER Benoît  
LEMOINE Catherine pouvoir à SEUX Philippe  
REBY Marie-Pierre pouvoir à CHOMEL Cédric

\* \* \* \* \*

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier est approuvé à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## **D2016 03 10 – COMPTABILITE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Serrières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015

## **D2016 03 11 - COMPTABILITE – CONVENTION DE FINANCEMENT COMMUNE DE SAINT-DESIRAT/COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVARHONE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT Z.A. DES ECOLANGES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la zone industrielle et artisanale des Ecolanges est une zone communautaire. Son développement, son aménagement et sa commercialisation relèvent ainsi de la compétence « Développement économique » exercée par la communauté de Communes Vivarhône.

Pour la conduite de l'opération d'extension du réseau d'assainissement sur la ZA des Ecolanges et le suivi des travaux, la Maîtrise d'Ouvrage a été déléguée par la Communauté de Communes Vivarhône au Syndicat Mixte du Torrenson.

Le coût des travaux s'élève à 63 287.04 € HT (75 944.45 € TTC)

Le Syndicat Mixte du Torrenson a sollicité une part de l'enveloppe DETR 2015 et a obtenu 15 821.75 € (soit 25% du montant HT des travaux).

Les droits de raccordement au réseau d'assainissement payés par les propriétaires des parcelles raccordées reviennent au Syndicat Mixte du Torrenson (304.90 € par raccordement) et s'élèvent à 1 829.40 €.

Reste à la charge de la Communauté de Commune Vivarhône : 45 635.90 € à payer au Sivu du Torrenson

Le plan de financement déterminant la participation de la Communauté de Commune Vivarhône s'établit comme suit :

Montant HT des travaux	-	Financement DETR 2015	-	Droits de Raccordement	=	Participation de Vivarhône
63 287.05 €	-	15 821.75 €	-	1829.40 (304.90 x 6)	=	45 635.90 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **AUTORISE** le Maire à signer, la convention de financement Commune de Saint-Désirat/Vivarhône
- **DIT** que la dépense de 45 635.90 € à payer au Sivu du Torrenson sera prévue au budget 2016 – Compte 1336 – Dépenses d'investissement
- **DIT** que la recette de 45 635.90 € reçue de la Communauté de Communes Vivarhône sera prévue au budget 2016 – Compte 13258 – Recettes d'investissement

### **D2016 03 12 – VOIRIE – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DU COTEAU ET RUE DE GOURDAN**

Dans la perspective d'aménagement de la rue du Coteau et de la rue de Gourdan, il convient d'acquérir plusieurs bandes de terrain à différents propriétaires :

- Parcelle AB 55 - M. & Mme JOUBERT Karine et Yvan – bande d'une surface de 87 m<sup>2</sup>
- Parcelle AM 33 - M. BOUCHERAND Luc-Marie – bande d'une surface de 85 m<sup>2</sup>
  
- Parcelle AB 56 - M. & Mme MEYRAND Etienne - bande d'une surface de 45 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 61 - M. GRENIER Pierre - bande d'une surface de 40 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 552 - M. GRAILLAT Gabriel - bande d'une surface de 126 m<sup>2</sup>
  
- Parcelle AB 574 – M. GRAILLAT Christian - bande d'une surface de 50 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 42 - M. RUIILLERE Sébastien - bande d'une surface de 10 m<sup>2</sup>
- Parcelle AB 576 - M. CHERFI - bande d'une surface de 20 m<sup>2</sup>
- Parcelle AM 35 - M. GRENIER Jean - bande d'une surface de 50 m<sup>2</sup>

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **SOUHAITE** poursuivre la politique d'acquisition engagé depuis novembre 2008 dans le cadre cette opération d'aménagement.
- **INDIQUE** que les surfaces restent approximatives et seront définitives suite aux documents d'arpentage qui seront réalisés avant les actes définitifs
- **DECIDE** l'acquisition de plusieurs bandes de terrains sur les parcelles AB 55 – AM 33 – AB 56 - AB 61 AB 552 au prix de 80,00 €/m<sup>2</sup> (hors frais de notaire et indemnités compensatoires)
- **DECIDE** l'acquisition de plusieurs bandes de terrains sur les parcelles AB 574 – AB 42 – AB 576 – AM 35 à titre gracieux contre travaux compensatoires.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces qui s'y rapportant.
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur
- **PRECISE** que les frais afférents et compensatoires à ces actes seront imputés au compte 2111 du budget 2016

### **D2016 03 13 – TRAVAUX – SQUARE ROUTE DE LA SYRAH - DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE**

Suite à l'acquisition des parcelles AB 375 et AB 411 route de la syrah, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de la Commune d'y aménager un square avec : espaces-verts – plantations – bancs – tables – aire de jeux pour enfants.

Dans le cadre du programme «Relations avec les collectivités locales » relevant du Ministère de l'Intérieur, il est donné la possibilité de solliciter, pour certains projets d'équipement des communes, une aide financière sous forme de subventions exceptionnelles auprès du fond de réserve parlementaire.

Monsieur le Maire considère qu'il serait d'intérêt communal de solliciter une telle aide financière au bénéfice de cette opération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un square.
- **DIT** que les sommes afférentes au projet seront prévues au budget 2016 au compte 2315 dépenses d'investissement
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention exceptionnelle auprès du fond de réserve parlementaire
- **DONNE** plein pouvoir à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment les pièces constitutives du dossier appelé à être transmis à l'appui de cette demande de subvention.
- **DIT** que cette subvention sera affectée au compte 1321 recettes d'investissement

### **D2016 03 14 – TRAVAUX – RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Des travaux de rénovation de la salle communale doivent être entrepris :

- Changement d'ouverture
- Changement des luminaires
- Pose de panneau acoustique
- Isolation
- Remise en peinture

Plusieurs devis englobant l'ensemble de ces travaux sont présentés, pour un montant total de : 45 800 € HT. Les travaux seront réalisés pendant l'été 2016.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la salle communale.
- **DIT** que la somme de 45 800.00 € HT sera prévue au budget 2016 au compte 2315 dépenses d'investissement

### **D2016 03 15 – AFFAIRE SPORTIVES – MUTUALISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le projet de mutualisation des équipements sportifs avec les communes d'Andance, Andancette, Champagne, Peyraud et Saint-Etienne de Valoux est présenté au Conseil Municipal. Il convient pour chaque commune de valider la mise en place d'un groupe de travail intercommunal au sein du bassin de vie.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **VALIDE** la mise en place d'un groupe de travail intercommunal au sein du bassin de vie
- **DESIGNE** Olivier BERTHIER et Marie-Pierre REBY membres du groupe de travail.

**D2016 03 16 - COMPTABILITE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D’ANDANCE**

L’Amicale des Sapeurs Pompiers d’Andance a demandé une subvention exceptionnelle pour l’aider à organiser un concours de boules régionales.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 7 voix contre :

- **DECIDE** d’attribuer la somme de 100.00 € à l’Amicale des Sapeurs Pompiers d’Andance
- **DIT** que cette somme sera imputée au compte 6574 – dépenses de fonctionnement du budget 2016

**D2016 03 17 – PROPRIETE COMMUNALE – SIGNATURE D’UN BAIL DE LOCATION D’UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame ROUMEZI, habitant à Saint-Désirat ont demandé la possibilité d’exploiter à titre personnel et non commercial, une parcelle de terrain appartenant à la commune pour cultiver un potager, Il s’agit de la parcelle AB 252 d’une surface de 185 m<sup>2</sup> non utilisée par la commune et entraînant un minimum d’entretien par l’employé communal.

Considérant que ce projet de potager permettra l’entretien de cette parcelle de terrain communal sans intervention de l’employé communal

Après en avoir délibéré et discuté, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet de location de ce terrain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.
- **DIT** que ce terrain sera loué moyennant un loyer annuel de 30 €
- **DIT** que cette recette sera prévue au budget 2016 et imputée au compte 752 – recettes d’investissement

**D2016 03 18 – CONVENTION – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC GRDF POUR L’INSTALLATION ET L’HEBERGEMENT D’EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de GrDF consistant à installer sur un point haut de la commune un concentrateur, appareil récupérant par onde radio les informations des nouveaux compteurs de gaz.

Les nouveaux compteurs de gaz seront donc des compteurs communicants ayant pour objectif de moderniser l’actuel système de comptage pour améliorer la qualité du service autour du relevé des consommations de gaz. Les relevés se feront donc à distance sans dérangement du client, et la facturation sera faite sur un index réel et non plus sur des estimations.

GrDF sollicite donc l’autorisation d’installer un concentrateur. Après réflexion, cet appareil pourrait être installé sur le toit de la Mairie, l’emplacement définitif étant choisi après une étude technique assurant le bon fonctionnement du projet et validation par la commune d’une bonne intégration dans le paysage ;

La convention serait conclue pour une durée de 20 ans, une redevance annuelle de 50 € HT serait payée par GrDF ;

Après en avoir délibéré et discuté, le Conseil Municipal, 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec GrDF pour l’installation et l’hébergement d’équipement de télérelevé en hauteur.

## **INFO ET DIVERS**

- ➔ **INDEMNITE DU MAIRE** : En application de l'article 3 de la [loi n° 2015-366 du 31 mars 2015](#), à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique [aux taux plafond](#), sans délibération du conseil municipal (31 % de l'indice 1015 – Indemnité brute mensuelle 1 178.46 €.
- ➔ **ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA COMMUNE** : Une demande de devis va être relancée auprès de plusieurs prestataires de service
- ➔ **DROIT DE PREEMPTION** : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur la parcelle AC 395 400 401 403 405 406 402 398
- ➔ **FRESQUE MURALE** : Le conseil a confié à Marianne CRAVOTTA le projet d'une fresque colorée à réaliser avec le club d'ados. Celle-ci sera fixée sur le mur du jardin d'enfants situé à côté de la salle communale.